

L'éternelle main de l'étranger

A l'occasion de son briefing hebdomadaire, le ministre de la Communication et porte parole du gouvernement, Hamoud Ould Abdi, a donné quelques précisions sur l'affaire des islamistes arrêtés depuis bientôt un mois. Le groupe est, selon lui, divisé en deux tendances, l'une prônant la déstabilisation du pouvoir et de ses institutions à travers des actes de violence, alors que l'autre opte pour le changement par la voie des mosquées où des "discours politiques répréhensibles sont justement prêchés".

Mais la grande nouveauté dans la sortie du ministre est cette accusation portée contre un pays étranger qui, dit-il, a déjà financé "généreusement près de 730 mosquées rien qu'au niveau de la ville de Nouakchott". Une accusation qui vise presque directement le royaume d'Arabie Saoudite.

Décidément, l'habitude est une seconde nature. Après la Libye et le Burkina Faso accusés depuis deux ans de soutenir les cavaliers du changement, le pouvoir de Ould Taya vient une nouvelle fois de se doter d'un "ennemi étranger" qui financerait l'action des islamistes, auxquels il reproche l'intention de mener des actions terroristes dans le pays en vue de sa déstabilisation.

Cette déclaration du porte-parole du gouvernement, qui tombe quelques jours après la libération de huit parmi les détenus, vient relancer le dossier des islamistes dont l'affaire devient de plus en plus compliquée.

Contrairement à ce qu'aurait laissé

entendre, pour les observateurs de la scène politique nationale, la reconnaissance concédée par le pouvoir à quelques organisations des droits de l'Homme jusque-là demeurées illégales, on est visiblement loin d'espérer un dénouement dans l'immédiat pour l'affaire des islamistes. La mise en accusation d'un pays étranger donne une nouvelle dimension à cette affaire. Même si, faut-il le rappeler, les islamistes avaient été relâchés sans aucune forme de procès après plusieurs mois de détention en 2003, alors qu'ils étaient poursuivis pour atteinte à la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat et relations avec les réseaux du terrorisme international.

Les islamistes, une création du pouvoir

Dès le lancement du processus démocratique, avec l'adoption (controversée) de la loi fondamentale du 20 juillet 1991, la relation entre le pouvoir et les islamistes est demeurée conflictuelle, et les purges dans leurs milieux se sont toujours succédées. Mais la crise latente entre le pouvoir et les "barbus" n'est en réalité que le fruit de la frustration née d'un choix politique inapproprié que le pouvoir s'est empressé de mettre sur pied dès l'entame de "l'ère démocratique" dans le pays.

En effet, si dans les pays voisins les mouvements islamistes sont parfois la cible permanente des pouvoirs en place, il n'en reste pas moins que ces mouvements sont légalement reconnus et officient en tant qu'expression d'un choix populaire. En Algérie par exemple, il a fallu que le Front Islamique du Salut gagne les élections pour que le pouvoir procède à la dissolution de ce parti. Le pouvoir mauritanien, lui, opte dès le départ pour la méthode dure en refusant toute forme d'organisation politique à connotation religieuse. Ce qui a privé les islamistes

Suite en page 3

L'éternelle main

Suite de la Une de l'étranger

de tout cadre légal pour s'exprimer, et, du coup, ils se rabattent sur les mosquées pour faire passer leur discours. Les mosquées deviennent alors les lieux de prédilection de certains leaders religieux appartenant aux mouvements islamistes dans le pays. Les prêches du vendredi s'apparentent davantage à des discours d'orientation politiques qu'à une invite des croyants (souvent des militants) à se conformer strictement à l'esprit de l'Islam. Le mouvement islamiste, pure création du pouvoir dont il devient l'ennemi principal, s'érige en victime et bénéficie d'une large compassion au sein des populations. L'échec de l'opposition politique non islamiste à se trouver une place au soleil et l'omnipotence du pouvoir, sont certainement pour beaucoup dans l'aura grandissante que gagne la seule forme de contestation à l'ordre établi qui possède une recevabilité non conférée directement par les pouvoirs politiques. Ceci expliquant peut-être cela, cette contestation à laquelle le système ne peut pas retirer la légitimité semble aujourd'hui être, de ce point de vue, la seule menace réelle à sa continuité.

Chasse aux sorcières

Déjà en fin 2003, le pouvoir, dans son souci de canaliser le mouvement islamiste, avait fait voter par le Parlement une loi destinée à fixer les modalités pratiques du prêché dans les mosquées, tout en rappelant (inutilement) que l'Islam en Mauritanie s'applique suivant le rite Malékite, jugé par lui comme étant la référence en matière de tolérance religieuse. Par cette mesure, le pouvoir entendait à la fois contrôler de près les activités des islamistes dans les mosquées, mais il annonçait là, surtout, les limites des échanges éventuels entre les mouvements islamistes en Mauritanie et ceux des autres pays. La fermeture des centres de formation religieux financés essentiellement par le royaume d'Arabie Saoudite au lendemain de l'arrestation des islamistes en 2003, n'est en fait qu'une étape dans le processus tracé par le pouvoir pour venir à bout d'un mouvement qui, malgré son caractère disparate, constitue une menace sérieuse pour lui plus que ne l'est l'opposition dite politique légalement constituée. Aussi, le pouvoir s'est-il ingénié, au cours des 15 dernières années, à se fabriquer des raisons pour mettre derrière les barreaux, suivant la donne du jour, les leaders d'opinion islamistes. Ce fut tantôt pour intelligence avec une puissance étrangère, tantôt il les accuse d'utiliser les lieux de culte pour prêcher la violence.

Avec la normalisation des relations diplomatiques avec l'Etat hébreu, le mouvement islamiste prend davanta-

ge du poil de la bête, et apparaît comme le porte flambeau de la contestation populaire contre cette normalisation, fortement décriée par les Etats arabes.

L'apparition dans le jargon politique mauritanien, au cours des six dernières années (à l'instar de la communauté internationale) de la notion désormais plus que d'actualité d'"El Qaïda", est venue à point nommé pour le système. Ce dernier ne trouve aucune gêne à désigner le mouvement islamiste comme étant une prolongation de la nébuleuse d'Oussama Ben Laden. Une aubaine pour lui à double titre. Non seulement il peut désormais compter sur le soutien des Etats-Unis dans leur croisade contre l'épouvantail islamiste auquel ils ne donnent pas forcément de contours précis, mais le pouvoir peut, dans sa répression contre les islamistes en particulier, compter sur le silence du monde occidental, et c'est là l'essentiel pour lui.

L'acharnement des services de sécurité de Ould Taya dans leur répression contre les islamistes, au moment même où les Etats-Unis cherchent, selon toute vraisemblance, à rapprocher les frères musulmans en Egypte et au moment où la tendance proche de ces milieux vient de remporter les élections en Irak, donne l'impression que le pouvoir verse dans la démesure.

Il aurait suffi tout juste de plaire au roi, sans pour autant aspirer à prendre son fauteuil.

Autre élément singulier dans cette affaire, la déclaration en date du 9 mai 2005 publiée par la Direction de l'Inspection et de l'Ethique à la Direction générale de la Sécurité nationale. Cette déclaration précise que dans le cadre de leur projet destructeur, "les groupes avaient, au cours d'une attaque armée, enlevé un véhicule Land Cruiser Toyota Prado tout terrain appartenant à l'ONG World Vision", alors que de sources bien informées de cette ONG, le véhicule en question avait été volé en septembre 2004, et il ne s'agissait pas d'un enlèvement, encore moins d'une attaque armée. Par ailleurs, le président de l'Assemblée nationale se serait opposé à une déclaration condamnant la profanation du coran à Guantanamo, que des parlementaires francophones en visite dans notre pays auraient voulu initier avec leurs confrères mauritaniens.

Et comme pour confirmer cette tendance, le pouvoir vient d'interdire de prêcher une dizaine de leaders religieux qui sont d'ailleurs recherchés et leurs cassettes de prêché interdites.